

L'accès aux sports de haut-niveau Jeunes talents 2018

Objet du dispositif, public visé :

Ce programme mis en place dans le cadre de la politique territoriale de promotion du Sport est destiné à apporter une aide aux jeunes espoirs sportifs de Saint-Pierre et de Miquelon, de moins de 26 ans, afin de faciliter leur accession à la compétitivité de haut niveau, à parfaire leur formation.

Les deux Bourses Territoriales d'Excellence Sportive s'adressent respectivement aux jeunes dans les tranches d'âges : 12-17 ans et 18-25 ans, désirant réaliser un projet individuel dans le domaine sportif. Dans ce cadre, la Bourse Territoriale peut contribuer notamment au financement des actions suivantes :

- Préparation à l'entrée des jeunes dans la filière d'accès au sport de haut niveau : (Pôles Espoirs, Pôles France....) ;
- Participation aux sélections nationales ou internationales organisées par les fédérations (DTN).

Constitution du dossier :

A l'appui du formulaire complété, les pièces suivantes doivent être reprises en annexe :

- ✓ copie carte d'identité ou carte d'étudiant ;
- ✓ lettre de motivation relative à la bourse ;
- ✓ lettre de recommandation de l'entraîneur, enseignant, éducateur... ;
- ✓ budget prévisionnel du projet (excluant les dépenses courantes) ;
- ✓ RIB avec références de compte IBAN et BIC.

Modalités d'attribution :

Cette contribution financière directe au jeune, plafonnée à 3 500 € est allouée par la Collectivité Territoriale suite à l'examen des candidatures par les membres de l'Office de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Loisirs. Ceux-ci s'appuient sur les critères suivants :

- ✓ La motivation des porteurs de projet ;
- ✓ La qualité et l'originalité du projet (objectifs et démarches) ;
- ✓ La faisabilité (évaluation des conditions techniques et financières de la réalisation du projet).

Obligations :

Les jeunes espoirs sportifs de Saint-Pierre-et-Miquelon doivent être licenciés dans un club sportif *(sont exclus les projets consistant à participer à des opérations qui ne sont pas à l'initiative directe du candidat)*.

En contrepartie du bénéfice de la bourse, les jeunes sportifs Saint-Pierrais et Miquelonnais s'engagent à :

- tout mettre en œuvre pour confirmer, et si possible, améliorer leurs résultats sportifs ;
- contribuer au renom de Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment par l'exemplarité de leur comportement dans la compétition sportive ;
- présenter à la Collectivité Territoriale, un rapport détaillé dans les 3 mois suivant la réalisation de leur projet. *(Les bénéficiaires pourront compléter le document en annexe ou s'y appuyer pour réaliser leur propre rapport) ;*
- partager leurs expériences vécues et communiquer auprès des médias en faisant mention du soutien de la Collectivité Territoriale.